

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 21 mai 2007

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2007 ;
2. Assermentation de Mme Catherine Paganuzzi ;
3. Réfection du Sentier piétonnier de l'Eglise, préavis municipal No 03/2007 ;
4. Réhabilitation et chemisage de canalisations, préavis municipal No 04/2007 ;
5. Remplacement des plafonds et des luminaires du « Nouveau collège », préavis No 05/2007 ;
6. Communications municipales ;
7. Communications du bureau ;
8. Divers et propositions individuelles.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité et le public. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 49 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Adelheid Addor et Marinette Gorgerat et MM. Dominique Bolomey, Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Buser, Patrick Christen, Fabien Maillefer, Pierre-Louis Pasche et François Vogel. Non excusé : M. Alexandre Schmidt.

Mmes Monique Arzenton et Isabelle Katz fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2007

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentation de Mme Catherine Paganuzzi

Conformément à l'art. 5 du R.C., la présidente procède à l'assermentation de Mme Catherine Paganuzzi. Cette nouvelle conseillère remplace M. Stéphane Steiner qui a quitté la Commune. Dès lors, 50 membres du conseil communal sont présents.

3. Réfection du Sentier piétonnier de l'Eglise, préavis municipal No 03/2007

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Philippe Bohner, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2007,
- vu le rapport de la commission des routes,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 95'000.-- pour la réfection du Sentier piétonnier de l'Eglise,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

4. Réhabilitation et chemisage de canalisations, préavis municipal No 04/2007

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Claude-Alain Vuillerat, président de la commission chargée d'étudier cet objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la discussion.

M. Philippe Diserens souhaite connaître le mode de financement des travaux puisque dans le rapport de la commission des finances, il est précisé que le « Fonds de réserve pour les égouts » serait utilisé. M. Philip Panchaud, syndic, répond qu'aucun emprunt ne sera effectué pour ces travaux et que les montants seront prélevés sur nos liquidités et qu'effectivement, ils apparaîtront sur le plan comptable au débit de ce fonds de réserve.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 04/2007,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 286'000.-- pour la réhabilitation et chemisage de canalisations,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

5. Remplacement des plafonds et des luminaires du « Nouveau collège », préavis No 05/2007

Mme Irène Caron, municipale, apporte quelques précisions sur ce préavis par rapport à l'inquiétude que suscite le fait d'avoir de l'amiante dans notre collège et développe la corrélation qu'il y a entre degré d'urgence et risque.

Le degré d'urgence 1, tel que défini par l'Institut Suisse du Travail, nous oblige à assainir les locaux dans un délai d'un an environ, moyennant le respect de certaines mesures, et à nous mettre ainsi en conformité avec la loi sur le travail. Il s'applique aux faux-plafonds, qui contiennent 1 % d'amiante.

L'urgence des travaux dépend également du risque auquel on se trouve exposé. Il se mesure en FAR, fibres d'amiante respirables dans l'air. En ce qui nous concerne, tous les endroits contrôlés par l'IST présentent un résultat de 0, alors que les valeurs admises se situent aux alentours de 300. Cela signifie qu'il n'y a pas de risque pour les utilisateurs des locaux tant qu'on n'intervient pas sur le matériau qui compose ces plaques. Pour le collège, il n'y a donc pas de lien direct entre le degré d'urgence et le risque encouru.

En second lieu, Mme Irène Caron nous informe que d'une enquête auprès des autres établissements scolaires au sujet du réseau informatique, il ressort que les infrastructures dont il est prévu d'équiper le collège dans un futur plus ou moins rapproché existent et fonctionnent déjà dans la plupart des écoles de la région. Il a donc été décidé de pousser la démarche plus loin que la pose de tubes vides et de raccorder au réseau Internet toutes les classes concernées par ces travaux et qu'il faudrait un montant supplémentaire de Fr. 20'000.- environ si ce préavis est accepté.

M. Jean Martin remercie Mme Caron d'avoir judicieusement apporté ce complément d'information rassurant au sujet de l'amiante surtout.

M. Antonio Garcia, président de la commission chargée d'étudier cet objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la discussion.

Mme Monique Brandt demande si la dépense de la somme de Fr. 20'000.-- est de compétence municipale de sorte que le préavis n'est pas modifié. M. Philip Panchaud confirme que le crédit demandé reste le même mais que cette somme apparaîtra dans le décompte final.

6. Communications municipales

M. Philip Panchaud

Police 2000

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal du 26 mars dernier, Police 2000, c'est fini. Depuis lors, un comité d'initiative, composé de l'Association du personnel de la Gendarmerie Vaudoise (APGV), s'est formé pour lancer « L'Opération d'Artagnan ». Le but recherché par ce comité est que les communes et le canton se mettent à la même table et puissent doter ce canton d'une police plus efficace pour le bien de tous, par l'unification des corps de police.

TPM – Renforcement de l'offre de prestations

Le Comité exécutif des TPM a accepté, lors de sa séance du 3 mai 2007, de renforcer l'offre de prestations sur le réseau urbain à partir du changement d'horaire de décembre 2007.

La future offre comprendra :

- l'instauration d'un service en soirée, du lundi au dimanche de 20h. à 24 h. (fin du service encore à définir précisément). La fréquence sera de 30 min. sur la ligne No 1 et d'une heure sur la ligne No 2.
- l'extension du service du dimanche. Les lignes Nos 1 et 2 sont exploitées sur tout leur parcours, à la cadence de 30 min. pour la ligne No 1 et d'une heure pour la ligne No 2 (en alternance avec la ligne No 58). La ligne No 12 est supprimée.
- le renforcement de l'offre du samedi. La cadence est portée à 20 min. sur les lignes Nos 1 et 2, de 08h.30 à 18h.30 (plage horaire encore à définir exactement).
- l'exploitation continue de la ligne No 3 sur toute la journée. Les interruptions de service sont supprimées. La ligne reste exploitée, du lundi au vendredi, à la cadence de 30 minutes.

Ces nouvelles prestations représentent un kilométrage supplémentaire de 95'000 km et un investissement, pour les communes partenaires des TPM, de quelque Fr. 650'000.--, soit environ Fr. 80'000-- pour Echandens. Elles nécessiteront l'engagement de plus de 3 unités de personnel. Par contre, aucun véhicule supplémentaire ne sera nécessaire.

De surcroît, le Comité exécutif des TPM a décidé, lors de la même séance, d'équiper d'un FAP (filtre à particules) les véhicules affectés au réseau TPM. Selon les calculs actuels, cet investissement sera rentabilisé en 3 ans.

7. Communications du bureau

La participation au 2^{ème} tour des élections au Conseil d'Etat a été, pour Echandens, de 45, 8%.

Les prochaines votations auront lieu le 17 juin 2007.

Les autorités communales ont été invitées aux Assises du nouveau district de Morges le 5 mai 2007. Réparties en 6 groupes de travail, elles ont débattu dans différentes communes sur des thèmes comme l'organisation administrative, la sécurité, la mobilité, les associations régionales, etc. Le résultat de ces réflexions a été ensuite présenté à Bière par les animateurs

des groupes, avant un repas typiquement vaudois pris aux casernes. La majorité des participants a voté pour garder le nom de « District de Morges ».

Elle rappelle également la course du conseil qui aura lieu le 9 juin prochain et prie ceux qui ne sont pas encore inscrits de le faire de suite.

La prochaine séance est fixée au lundi 25 juin 2007.

8. Divers et propositions individuelles.

M. Claude-Alain Vuillerat nous indique la parution d'une recommandation relative à la prévention des pollutions lumineuses éditée par l'Office fédéral de l'environnement qui rejoint la réflexion de la commission des routes pour le Sentier piétonnier de l'Eglise.

M. le Syndic nous donne lecture d'un texte en faveur de l'initiative « La parole aux communes » sur laquelle nous voterons le 17 juin prochain.

M. Jean Martin, de son côté, argumente le « non » à cette initiative.

Mme Monique Brandt relève avec plaisir l'amélioration de l'offre des TPM tout en regrettant qu'il n'y ait pas d'éclairage sur la route d'Ecublens. M. Philip Panchaud prend note de cette suggestion.

La séance est levée à 20h.40.

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin